

N° 44158-2021/1-ACTS/ PRE

Date du : 6 mai 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Vœu demandant à l'Etat l'organisation en 2021 d'un référendum de projet sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ou, à défaut, l'organisation de la dernière consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté, officiellement sollicitée et prévue par l'accord de Nouméa

**PJ** : un projet de vœu

La Nouvelle-Calédonie vit aujourd'hui une instabilité politique et institutionnelle qui pénalise ses habitants par le déficit de confiance qu'elle génère. C'est aussi l'ensemble des acteurs économiques qui sont impactés par l'absence de visibilité qu'elle implique.

La province Sud qui abrite une très large majorité des entreprises est particulièrement touchée par ces effets. Le 12 avril dernier, 95 entreprises en cessation de paiement ou en procédure de redressement sollicitaient le Tribunal du Commerce pour l'obtention d'un délai supplémentaire. Les consultations à répétition que la Nouvelle-Calédonie vit ces dernières années ont très largement contribué à la dégradation du climat social et économique de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle, les élus de la province Sud considèrent qu'il y a lieu de libérer l'horizon des Calédoniens en dégageant des perspectives positives pour leur avenir.

C'est pourquoi il est ainsi proposé à l'assemblée, en application de l'article 46 de son règlement intérieur, d'émettre un vœu afin de solliciter l'Etat pour que soit organisé avant la fin de l'année 2021 un référendum de projet sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ou, à défaut, la troisième et dernière consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté, officiellement sollicitée et prévue par l'accord de Nouméa.

Tel est l'objet du présent vœu que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.